



Extrait du OIEau

<http://www.oiaqua.eu/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/turquie-projet-de-protection-de-la>

Turquie : projet de protection de la baie d'Izmir contre la pollution et de gestion intégrée des fleuves Egeens 1997-1999

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -
Date de mise en ligne : dimanche 24 octobre 1999

OIEau

Les Ministres turc et français de l'Environnement, lors de leur rencontre du 5 mars 1997 à Paris, sont convenus de lancer un projet pilote visant à une gestion intégrée des ressources en eau (aménagement et lutte contre la pollution) des trois fleuves égéens GEDIZ, KUZEY EGE et MENDERES dans la région d'Izmir.

Ce projet, qui vise notamment à la protection contre la pollution de la baie d'Izmir en mer Egée, était supervisé par un comité mixte de pilotage composé, du côté turc, par le Ministère de l'Environnement, la DSI, Iller Bankasi et le SPO, et, du côté français, par le Ministère de l'Environnement, l'Ambassade de France en Turquie, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'OIEau.

Le Ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a accordé un financement de 3,200 MFF sur le FASEP pour la réalisation d'une première phase de ce programme par l'OIEau, intervenant conjointement avec ANTEA, BRL Ingénierie et SEURECA-SPACE, en appui de l'équipe technique constituée par les partenaires turcs sur le terrain.

Pendant 18 mois, l'Office International de l'Eau a organisé et planifié l'intervention de nombreux experts. Ces interventions ont permis, à partir de la collecte des informations existantes, tant aux plans qualitatif que quantitatif, d'établir la situation de cette zone afin de "**montrer la faisabilité d'un aménagement intégré des ressources en eau dans le bassin des rivières égéennes**", et de proposer un certain nombre de mesures pour avancer dans ce sens.

A Izmir, le 22 mars 1999, Journée Mondiale de l'Eau, l'Office International de l'Eau a remis solennellement au nom du groupement le dossier final de cette première phase à M. Firuz Demir YASAMIS, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Environnement turc, en présence de M. Cyril Bouyeure, Chef des Services d'Expansion Economique de l'Ambassade de France à Ankara et M. Laurent CAPLAT, représentant le Ministère français de l'Environnement.

Une présentation détaillée du document a été faite devant le Comité mixte de Pilotage, qui en a approuvé les conclusions.

L'étude de la première phase, outre un diagnostic général et un bilan détaillé de la zone, retient trois actions principales correspondant aux termes de référence :

- **Un programme prioritaire d'interventions :** il rassemble 28 opérations pour un investissement de 40 millions d'Euros dont les plus importantes portent sur la protection de la qualité des eaux du bassin du Gediz. Ce sont en général des actions à entreprendre à court terme qui concernent des installations de traitement des rejets urbains ou industriels.

Ce programme prioritaire d'interventions a été dimensionné après une analyse des capacités contributives des usagers de l'eau dans la région et la simulation d'un système financier, assis sur leurs contributions.

- **Une institution pilote du bassin du Gediz :** l'étude propose la création – sur la base de textes existants sur les associations en Turquie – d'une structure de bassin appliquant les principes de gestion intégrée, la participation des usagers et la mise en œuvre d'une incitation financière par l'établissement de taxes sur les prélèvements et rejets, afin d'employer ensuite les fonds ainsi collectés à la préservation de la qualité de l'eau.

- **Un système intégré d'observation des bassins :** Il est largement décrit dans le document de diagnostic qui évoque notamment les questions de la qualité des données collectées, leur exhaustivité, et le partenariat entre les divers producteurs de données. A moyen terme, cet observatoire pourrait être supporté par une structure locale, telle qu'elle est proposée pour le bassin du Gediz.

Diverses missions (novembre 97 à mars 99), menées par les experts du Groupement, ont permis d'établir de manière précise :

- Les objectifs à fixer à cet observatoire, sur la base d'une analyse des attentes de partenaires locaux.
- L'organisation de la structure de gestion et de coordination nécessaire à son bon fonctionnement,
- Les données à collecter et l'organisation des flux d'informations à prévoir entre les partenaires, en assurant un contrôle de la qualité des échanges.

Il est en effet indispensable de disposer de mesures et d'analyses performantes et fiables, assurant une connaissance détaillée des usages de l'eau prélevée et des rejets, réalisées selon des normes identiques quels que soient les gestionnaires de réseaux.

Un programme de travail sur trois ans a été préconisé, visant à une collecte et à une valorisation optimum des données régionales nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau, faisant appel aux crédits Euro-Méditerranéens (MEDA) et aux fonds multilatéraux, notamment dans le cadre du Programme METAP III.